

EAU DU ROBINET : QUALITÉ DÉGRADÉE

Après la pluie de ces derniers jours, l'eau est trop "turbide" dans votre commune. Sa qualité est alors légèrement dégradée. Avec le changement climatique, la répartition des pluies évolue, faisant craindre la répétition de ce type de phénomène.

Qu'est-ce que la turbidité ?

Avec les précipitations, les eaux de ruissellement qui rejoignent les nappes souterraines sont chargées de particules (et potentiellement de bactéries), mais la vitesse de circulation de l'eau ne permet pas de fixer ces dernières aux sols. Elles restent donc en suspension.

Quand l'eau est trop turbide, que puis-je faire avec mon eau du robinet ?

La qualité de l'eau permet pour l'usage domestique :

- le lavage du corps
- le lavage du linge et de la vaisselle
- l'utilisation des W.C.

Dans l'attente d'une remise en conformité, cette eau est impropre à la consommation. Il est exclu de l'utiliser pour la cuisine, la boisson et le lavage des dents.

Quels sont les risques pour la santé si je consomme l'eau du robinet ?

Le risque sanitaire est seulement potentiel. Ses effets pourraient être l'apparition de troubles tels que : diarrhée, maux de tête ou encore vomissements.

Comment suis-je informé de la non-potabilité de l'eau du robinet ?

Quand la turbidité est trop élevée, un SMS et/ou un mail vous est envoyé par Eaux de Vienne. Si vous n'avez pas transmis vos coordonnées à Eaux de Vienne, vous pouvez le faire :

- en créant votre compte sur notre Agence en ligne : <https://ael.eauxdevienne.fr/>
- en contactant votre centre de rattachement (sur place ou par téléphone)
- en lui écrivant via le formulaire de contact de notre site internet

Les mairies et la préfecture sont également prévenues du problème de turbidité et peuvent communiquer en parallèle, par leurs propres moyens.

Quand l'eau est à nouveau potable, vous recevez un nouveau SMS et/ou mail pour vous en informer.

Quelles sont les mesures prises par Eaux de Vienne ?

De manière à limiter le risque sanitaire, des traitements poussés sur la chloration sont mis en place, ce qui peut entraîner un goût de chlore prononcé. Par ailleurs, un programme de travaux a été lancé pour remédier durablement à la situation, à terme, via une interconnexion avec une autre ressource en eau.

Comment trouver de l'eau potable ?

De l'eau embouteillée, fournie par Eaux de Vienne, est disponible gratuitement auprès de votre mairie. Elle est remise aux habitants concernés à raison de deux grandes bouteilles par personne et par jour.

Vous pouvez également vous approvisionner en eau en bouteille dans vos commerces habituels, à vos frais.